



NOTE D'INFORMATION

RÉFÉRENCE	OBJET	DATE
2022 – 056	PLAN BLEU COVID 19 : LEVÉE DES MESURES DE PRÉCAUTION AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES IRIS » - B1 ET RAPPEL DES CONSIGNES POUR TOUTES LES UNITÉS DE VIE	22.07.2022

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans les notes d'information n°2022-052 et 2022-055 des 06 et 13 juillet 2022, huit habitants de l'Unité de vie « Les Iris » - 1^{er} étage du Bâtiment B - ont été déclarés positifs à la COVID-19 entre le mardi 05 juillet 2022 et le lundi 11 juillet 2022. Immédiatement, ces résidents avaient été isolés au sein de leur logement.

Le vendredi 15 juillet 2022, j'ai été informé que deux autres habitants de l'unité de vie « Les Iris » au B1 avaient été testés positifs à la COVID-19, et dès la connaissance de la situation, ils ont été isolés dans leur logement également.

L'isolement de ces deux personnes a été levé, après avis médical, à l'échéance des 7 jours de leur positivité à la COVID-19.

À ce jour, le vendredi 22 juillet 2022, et à cette heure, 12H30, j'ai la grande satisfaction de vous informer qu'aucun autre habitant de l'unité de vie « Les Iris » au B1 n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.

L'ensemble des habitants qui avaient été touchés par la COVID-19 au B1 vont bien, ils font l'objet d'un suivi médical et paramédical étroit.

Au regard de la situation sanitaire, j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai décidé, à compter de ce jour, le vendredi 22 juillet 2022, de lever les restrictions jusqu'ici en vigueur pour ce qui concerne la vie sociale des habitants et les visites des familles et des proches au sein de l'unité de vie « les Iris » au B1.

Pour rappel, au sein de l'unité de vie « Les Iris », sont installés 46 habitants.

100% des résidents éligibles et volontaires à la 2^{ème} dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 ont reçu le rappel du vaccin.

Une habitante refuse catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19 ; une habitante a un schéma vaccinal incomplet mais est en cours de vaccination ; deux habitants ont refusé la 2^{ème} dose de rappel du vaccin contre la COVID-19.

100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Ainsi, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le rappel des mesures en vigueur pour toutes les unités de vie de la Résidence DEBROU, « Les Bleuets » au A0, « Les Lys » au A1, « Les Œillets » au A2, « Les Amaryllis » au B0, « Les Iris » au B1 et « Les Dahlias » au B2 :

- 1) Les visites des familles et des proches sont autorisées dans le strict respect des mesures barrières : Les familles et les proches doivent porter un masque chirurgical qui doit être conservé durant tout le temps de la visite, en tout lieu et à tout moment. Chaque proche ou membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
Les habitants, eux, ne sont pas tenus de porter le masque chirurgical.
- 2) Les visites pourront également se dérouler dans les espaces extérieurs et jardins de la Résidence DEBROU, lieux où les masques pourront être retirés.
- 3) Les espaces de vie collectifs (salles de restauration, salons famille, patios des Unités de vie Protégées...) sont laissés à la disposition des habitants et de leurs familles sous réserve du strict respect des mesures barrières par tous.
- 4) Les repas invités avec les familles et proches restent suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- 5) Les sorties des habitants sont possibles sous réserve d'en informer au préalable les personnels de soins.
- 6) Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus au sein de chaque unité de vie. Les activités transversales entre toutes les unités de vie (PASA, atelier d'activités physiques de prévention des chutes ...) sont également à nouveau possibles pour les habitants des « Iris » au B1.
- 7) Les personnes rendant visite aux habitants de la Résidence DEBROU sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- 8) Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.
- 9) La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des habitants, des familles et du personnel.
- 10) En cas de symptôme évocateur de la COVID-19, les personnels sont invités à se faire tester immédiatement dans le laboratoire de leur choix.
- 11) Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement sont quotidiennement rappelées aux personnels :
 - Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;

- Aération régulière des locaux ;
- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Appelant à la responsabilisation de chacun, maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social si essentiel et vital pour nos aînés, les familles et le personnel.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,



Po Le Directeur

A. ESSALHI

Copie :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de la Résidence DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- Monsieur MISPOULET Thierry, Directeur de l'Autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – Tous Services – Chrono - CHSCT

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 3